

Quatrième séance, vendredi 12 novembre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Projet de loi N° 208 modifiant la loi sur les communes (incompatibilités); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi N° 213 relatif à la fusion des communes de Corbières et Villarvolard; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi N° 215 modifiant la loi sur les routes; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Rapport N° 210 sur l'état de la situation du projet Poya au 30 juin 2010; discussion. – Rapport N° 211 sur le postulat P2051.09 Nicolas Rime/René Kolly (exemplarité de l'Etat sur le choix de véhicules écologiques et assainissement de son parc automobile); prise en considération. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Christian Bussard, Jean Deschenaux, Alex Glardon, René Koly, Jacques Morand, Christa Mutter, Valérie Piller, Benoît Rey, Katharina Thalmann-Bolz et Laurent Thévoz.

Sans justification: Markus Bapst et Jean-Louis Rommens.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Erwin Jutzet, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Projet de loi N° 208 modifiant la loi sur les communes (incompatibilités)¹

Rapporteur: **André Ackermann (PDC/CVP, SC)**.
Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce message 208 fait suite à une motion déposée par notre collègue Bruno Boschung et acceptée le 8 septembre dernier par 63 voix contre 25 et 2 abstentions. Cette motion demande un assouplissement des règles relatives aux incompatibilités applicables aux collaboratrices des communes engagées à temps partiel dans les élections au conseil général. Je rappelle brièvement la situation actuelle. La loi sur les communes, dans sa version actuelle, a une certaine

incohérence dans le sens qu'il existe des règles différentes pour l'élection au conseil communal et pour l'élection au conseil général. L'article 55 al. 2, qui traite de l'élection au conseil communal, dit que «*les membres du personnel communal qui exercent leur activité à 50% ou plus ainsi que le secrétaire et le caissier ne peuvent pas faire partie du conseil communal*» alors que l'article 28 al. 2, qui traite de l'élection au conseil général, dit que «*les membres du conseil communal, le secrétaire, le caissier ainsi que les autres membres du personnel communal ne peuvent pas faire partie du conseil général*».

Un des premiers buts de cette motion, c'est de corriger cette incohérence. Un autre but – cela avait été relevé par M. le Député Boschung – était de remédier à la difficulté dans certaines communes de recruter des membres pour des conseils généraux – le fait d'assouplir ces dispositions permettrait de trouver plus de candidats.

Le Conseil d'Etat propose la solution suivante dans son message: une uniformisation des règles pour l'élection au conseil communal et pour l'élection au conseil général en reprenant la règle des 50% valable actuellement pour le conseil communal. En outre, et c'est une proposition que la commission a trouvée très intéressante, l'attribution de compétences aux communes pour déroger aux règles ci-dessus dans un règlement de portée générale, dérogations possibles seulement dans le sens de dispositions plus strictes.

La commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité et, au vote final, elle a aussi accepté le projet qui est ressorti de ses débats par 10 voix et 1 abstention. Mais cette unanimité est un peu trompeuse dans le sens que, à l'intérieur de la commission, il y a eu une discussion assez nourrie sur la nécessité d'assouplir ces incompatibilités. En effet, beaucoup de députés penchent plutôt en faveur d'une incompatibilité totale pour respecter en ceci notre Constitution et son article 85, qui exige cette séparation des pouvoirs. En cours de débat, un amendement a été déposé pour proposer une limite de 30% au lieu de 50%. En fait, cet amendement a été finalement refusé par la commission mais d'un cheveu, – je dirais – celui du président de la commission, dans le sens qu'il y a eu 5 voix pour l'amendement, 5 voix contre et le président de la commission a tranché en faveur de la version du Conseil d'Etat, soit pour les 50%. Il est vrai que le fait d'introduire une limite de 30% pour le conseil général n'aurait pas été très cohérent puisque dans la loi sur les communes une différence aurait toujours existé entre le conseil communal et le conseil général et qu'il eût été même plus logique d'avoir une limite plus basse plutôt pour le conseil communal que pour le conseil général.

Finalement, la commission a accepté ce projet du Conseil d'Etat mais en se disant qu'à l'avenir, une fois

¹ Message pp. 1991ss.

que le nombre des communes de notre canton aura encore quelque peu diminué grâce à la prochaine loi sur l'encouragement aux fusions et qu'il aura atteint des structures plus conformes aux nécessités de notre XXI^e siècle, une fois que les communes auront atteint des tailles plus optimales – dirais-je – on pourra revenir sur ce point et prévoir à la limite une incompatibilité totale, ou en tout cas plus sévère. Je crois savoir que finalement la minorité de la commission, qui était en faveur de la limite de 30%, a décidé de ne pas déposer d'amendement, c'est pour ça que j'ai tenu à expliquer ce qui s'est passé ici en commission.

Pour résumer, la commission vous propose d'accepter ce projet par 10 voix et 1 abstention.

Le Commissaire. M. le Rapporteur ayant été très complet, je n'aurai que deux compléments à apporter. Vous savez qu'il y avait urgence, c'est pour ça que le Conseil d'Etat est venu rapidement pour permettre de mettre en œuvre cette motion, acceptée au mois de septembre, pour les élections communales du 15 mars. En effet, trois nouvelles communes auront un conseil général ce printemps et le Conseil d'Etat s'en est tenu à la motion pour la modification de la loi. En effet, l'esprit de la motion était d'avoir la cohérence entre le conseil général et le conseil communal. Réintroduire maintenant deux vitesses, 30 et 50%, ce serait de nouveau faire preuve, de l'avis du Conseil d'Etat, d'un manque de cohérence.

C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat souhaite que vous vous en teniez à la motion qui a été acceptée pour avoir la même approche au niveau de l'autorité exécutive que par l'autorité législative de la commune.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Die Sozialdemokratische Fraktion hat die Motion von Kollege Bruno Boschung bereits bei deren Erheblicherklärung wohlwollend aufgenommen. Sie wird der Gesetzesänderung zustimmen. Sie ist sich jedoch bewusst, dass sie mit einer Lockerung der Unvereinbarkeitsregel die Gewaltenteilung nicht so vollziehen kann, wie es in einer Demokratie eigentlich wünschbar und richtig wäre. Wie wir wissen, besteht diese Lockerung ja bereits auch für den Gemeinderat.

Ebenfalls nicht ganz befriedigend ist die Tatsache, dass mit der Bestimmung, dass die Gemeinden sich eine eigene Regelung bezüglich diesem Prozentsatz geben können, in jeder Gemeinde dann wieder andere Regimes herrschen.

Solange der Kanton Freiburg aber noch 126 Gemeinden zählt und sämtliche Gemeinden alle von der Verfassung auferlegten Aufgaben eben selber zu erfüllen haben, müssen wir die Frage pragmatisch angehen. In grösseren Gemeinden ist es einfacher, Kandidatinnen und Kandidaten für den Gemeinderat und für den Generalrat zu finden. Das darf man mit guten Gründen annehmen. Die Stadt Freiburg hat rund 35 000 Einwohner und Einwohnerinnen und 80 Generalräte. Murten beispielsweise hat 5500 Einwohner und 50 Generalräte. Mit anderen Worten: In Freiburg muss ein Generalrat auf 440 Einwohner, in Murten ein Generalrat auf 130 Einwohner gefunden werden. Somit sind wir, so hoffe ich, alle daran interessiert, dass weitere

Gemeinden mutig und vorwärtsschauend fusionieren werden und setzten wir uns dabei zum Ziel, bei vollzogenen Fusionen die Unvereinbarkeitsregelung wieder voll einzuführen. Dies sowohl für die Gemeindeexekutive als auch für die Gemeindelegislative.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Ce message fait suite, comme il a été dit, à la motion de notre collègue Bruno Boschung sur l'assouplissement des règles d'incompatibilité applicables aux employés communaux désirant siéger au conseil général. Les incompatibilités ont pour but d'empêcher l'exercice simultané de plusieurs fonctions officielles au sein de la même collectivité publique. Le principe est bon, louable et doit être le but visé dans la stricte séparation des pouvoirs, en particulier au niveau communal.

Notre groupe, après un débat animé, accepte le projet de loi soumis avec, pour l'article 28, la fixation du taux à 50% maximum pour l'activité des membres du personnel communal. Comme il a été aussi annoncé par notre président de la commission, le taux évoqué de 30% a été aussi discuté mais pas retenu. Le nouvel article 55 al. 2 nous convient bien et laisse ainsi aux communes une autonomie bienvenue en vue d'être plus restrictives dans les règles d'incompatibilité.

De manière générale, le groupe démocrate-chrétien constate certaines lacunes, éventuellement de nouvelles précisions à fixer dans la loi sur les communes, et demande ainsi au commissaire du gouvernement de débiter une procédure de révision large, complète, ou éventuellement partielle sur certains points, de cette loi après les élections communales de 2011 et après le grand projet d'encouragement des fusions. Sur ce point, le groupe démocrate-chrétien aimerait vous écouter et recevoir des informations quant à votre prise de position.

Avec ces quelques considérations, le groupe démocrate-chrétien soutient ce message.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat die vorliegende Botschaft zur Kenntnis genommen und ist einstimmig für Eintreten und für die Änderung des Gesetzes über die Gemeinden (Unvereinbarkeit) mit folgender Begründung: Bei der Motion von Kollege Bruno Boschung geht es um den Generalrat, nicht mehr und nicht weniger. Wir unterstützen den Artikel 28, Absatz 2 gemäss der Vorlage des Staatsrates und der Kommission. Gemeindepersonal, das seine Tätigkeit zu 50% oder mehr ausübt, kann nicht dem Generalrat angehören. Sollte eine Gemeinde damit nicht einverstanden sein, so hat sie die Möglichkeit, gemäss Artikel 55, Absatz 2, neu das allgemein verbindliche Reglement mit strengeren Unvereinbarkeitsregeln anzuwenden. Somit ist nach unserer Meinung die Gemeindeautonomie sichergestellt.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Wie vom Berichterstatter und vom Staatsrat erwähnt, ist die Vorlage die Umsetzung der kürzlich überwiesenen Motion von Kollege Bruno Boschung. Ich werde deshalb die bei der Überweisung vorgebrachten Argumente nicht wiederholen.

Ich verzichte auch darauf, einen Änderungsantrag auf eine Reduzierung des erlaubten Beschäftigungsgrades von 50% auf 30%, welche sehr wahrscheinlich nur die Freisinnig-demokratische Fraktion unterstützt hätte, zu stellen. Die Gemeinden erhalten ja die Kompetenz, eigene Vorschriften zu erlassen. Es ist aber zu bemerken, dass es für die meisten Gemeinden nicht möglich sein wird, auf die kommenden Wahlen hin termingerecht ein verbindliches Reglement zu erlassen.

Die Diskussion in der parlamentarischen Kommission hat gezeigt, dass die vorgeschlagene Lösung nicht befriedigend ist. Vor allem die Unvereinbarkeit des Angestellten-Status mit einem Mandat als Gemeinderat ist zu prüfen.

Meines Erachtens ist es auch nicht sinnvoll, die Funktion eines Exekutivmitgliedes mit derjenigen eines Parlamentsangehörigen zu vergleichen und die gleichen Regeln zu bestimmen.

Im Sinne einer Übergangsphase und, wie gesagt, in der Hoffnung einer Gesamtrevision des Gemeindegesetzes und als Geburtshilfe für den Generalrat Wünnewil-Flamatt kann man mit dem vorgeschlagenen Gesetzestext leben.

Mit diesen Überlegungen wird die Freisinnig-demokratische Fraktion dem Gesetzesentwurf zustimmen. Besten Dank an den Staatsrat und an das zuständige Amt für Gemeinden für die schnelle Arbeit.

Ich wünsche den drei Gemeinden, die in der neuen Legislatur mit einem Generalrat arbeiten werden, viel Erfolg, motivierte Generalrätinnen und Generalräte.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). A titre personnel, je m'étais opposé à la motion de notre collègue Boshung. Le Grand Conseil l'ayant acceptée lors de la session de septembre, il y a lieu dès lors d'inscrire la modification souhaitée dans la loi.

Nous relevons avec satisfaction la possibilité donnée aux communes de rédiger des conditions plus strictes si elles le souhaitent. Cela dit, notre groupe partage l'avis du Conseil d'Etat pour établir dans les meilleurs délais une incompatibilité totale aussi bien pour le conseil communal que pour le conseil général. Notre groupe accepte par conséquent l'entrée en matière sur ce message mais demande au Conseil d'Etat de revenir sur ce principe d'incompatibilité lors d'une prochaine révision de la loi sur les communes, d'autant plus que les fusions de communes attendues devraient à l'avenir faciliter la recherche de candidats sans puiser dans le personnel communal. A défaut d'une volonté plus rapide, nous déposerons une motion dans ce sens.

Avec ces considérations, nous acceptons le message.

Boshung Bruno (*PDC/CVP, SE*). Als Urheber dieser Gesetzesvorlage möchte ich vorab dem Staatsrat für die rasche Behandlung und Vorlage dieses Gesetzesentwurfes und für den damit bekundeten Willen, die Anwendung dieser neuen Regelung bereits für die Gemeindewahlen 2011 zu ermöglichen, danken.

Ich möchte nochmals erwähnen, was ich bereits bei der Diskussion um die Überweisung der Motion erwähnt habe: Es ging mir mit diesem Vorstoss nicht darum, eine Grundsatzdiskussion zum Thema der Unvereinbarkeit loszutreten, obwohl dies nun halt trotz allem

passiert ist. Es ging viel mehr darum, in erster Linie die bestehende Ungleichheit zwischen der für den Generalrat aktuell geltenden Regelung in Vergleich zu derjenigen für den Gemeinderat zu eliminieren.

Ich bin durchaus auch der Meinung, wie es der Staatsrat bereits in seiner Antwort auf die Motion mitgeteilt hat und wir heute aus verschiedenen Voten aus den anderen Fraktionen gehört haben, dass vielleicht eben diese Grundsatzdiskussion dann weitergeführt werden muss und man sich grundsätzlich zum Thema der Unvereinbarkeit Gedanken macht und allenfalls neue Lösungen sucht. Aber ich denke, dass das jetzt noch Zeit bis zu den nächsten Wahlen hat und vielleicht auch bis zu den Resultaten der Gemeindefusionen. Ein Thema, mit dem es hoffentlich in der nächsten Legislaturperiode auch etwas vorwärtsgeht.

Die nun eben vorliegende Regelung entspricht vollumfänglich meinen Ideen in der Motion. Ich möchte auch darauf hinweisen, dass mit diesen 50%, die jetzt in diesem Gesetzesentwurf vorliegen, das Ziel, diese Ungleichheit zu eliminieren, wirklich erreicht würde.

Ich möchte Sie bitten, falls ein Änderungsantrag auf 30% gestellt wird, diesen nicht zu unterstützen, weil wir dann wieder eine ungleiche Situation haben, was eigentlich nicht der Sinn und Zweck wäre. Ich unterstütze es ausdrücklich und finde es auch positiv, dass nun vorgesehen ist, mit dem Vorschlag, der vorliegt, den Gemeinden die Möglichkeit zu geben, allenfalls strengere Regeln anzuwenden. Sie können das per Reglement tun, wenn sie das wünschen und für ihre Gemeinden als opportun ansehen.

Ich möchte Ihnen also empfehlen, diese Gesetzesvorlage im vorliegenden Sinne ohne Änderungsanträge anzunehmen.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants qui, au nom des groupes, nous communiquent qu'ils vont accepter ce projet de loi. Je constate qu'il y a aussi un consensus dans le sens qu'il s'agit de dispositions transitoires et qu'à l'avenir, quand les structures territoriales de nos communes seront adaptées, il s'agira de revenir, de remettre ce problème sur le métier.

M. le Député Schoenenweid a posé une question au nom du groupe démocrate-chrétien qui s'adresse au commissaire du gouvernement; je lui laisserai le soin d'y répondre.

Le Commissaire. Si vous avez lu attentivement le message, vous aurez vu qu'en 1979, lors de l'élaboration de la loi, il y avait égalité et que c'est dans une révision partielle, en 1989, que les députés ont changé sur la proposition de la commission parlementaire qui faisait une des innombrables révisions de la loi sur les communes. Depuis que je suis au Conseil d'Etat, je crois que je suis venu sept fois pour des révisions partielles. C'est vrai que la question d'une révision fondamentale se pose aussi parce qu'on sait que l'addition de révisions partielles fait parfois pas très cohérent dans une loi et je pense que c'est une tâche à laquelle il faudra s'attaquer, comme plusieurs d'entre vous l'ont proposé, avec l'évolution des structures communales. Pour répondre plus précisément à M. Schoenenweid, il est clair qu'il y aura une révision complète de la loi

et que là, il y aura de nouveau le débat fondamental sur l'incompatibilité globale. A titre personnel, et le Conseil d'Etat y était aussi sensible, je pense qu'il faut bien clarifier les rôles. Mais on a vu, et M^{me} Feldmann l'a souligné, les communes, qui ont une longue tradition de conseil général, s'étaient accommodées de cette solution actuelle et celles qui ont un nouveau conseil général, comme l'a dit le député Boschung, ont quelque souci pour trouver suffisamment de candidats, c'est pour cela qu'il y a eu cette motion.

Pour la question du règlement, il est évident que si vous acceptez aujourd'hui cette modification de loi, il faudra que le Service des communes, qui est quand même très surchargé ces temps par tous les téléphones de plus cinquante communes sur la péréquation et l'augmentation des charges, trouve le temps de faire un projet de règlement très rapidement pour le proposer au Conseil d'Etat, qui pourra le transmettre aux communes concernées par l'élection d'un conseil général. Voilà ce que je peux dire. Je vous remercie d'avoir soutenu ce projet, concrétisation de la motion, qui voulait corriger simplement cette inégalité. Pour le règlement, je peux m'engager à le faire le plus rapidement possible.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. En fait, nous avons déjà pas mal discuté de la teneur de cet article premier dans l'entrée en matière. Il n'y a, en tout cas jusqu'à maintenant, pas eu de dépôt d'amendement pour réduire le taux limite de 50% à 30%. Je pars de l'idée que cet amendement ne va plus venir. Donc, un taux uniforme de 50% pour le conseil communal et le conseil général, assorti d'une disposition permettant aux communes, dans un règlement de portée générale – cela signifie un règlement qui doit être accepté par le législatif (assemblée communale ou conseil général) – d'aller vers des dispositions plus strictes.

Le Commissaire. Pas d'autres commentaires, sinon qu'à l'article 55, comme il a été souhaité, les communes ont l'autonomie de réduire encore ce pourcentage par des règles particulières.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Cet article traite de la mise en vigueur de cette loi. Dans la commission, le commissaire du gouvernement nous a informés que cette loi serait mise en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Je confirme ce qu'a dit aussi tout à l'heure M. le Commissaire, le Service des communes a promis de faire diligence, pour les communes qui décideraient d'adopter un règlement de portée générale, de fournir un règlement-type et, ensuite, dans la procédure d'adoption par le Service des communes de ce règlement-type d'être très rapide pour permet-

tre une mise en vigueur pour les prochaines élections communales du printemps 2011.

Le Commissaire. Cela veut donc dire qu'avec les délais, tout devrait se passer au début janvier? Donc, ce sera très rapide!

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). C'est impossible! Même si le Service des communes va travailler très vite, on devrait passer par le conseil général. C'est impossible! Alors, nous prenons acte mais on ne doit pas essayer de dire que les communes peuvent encore faire les démarches proposées s'ils n'ont pas encore commencé à travailler sur ce domaine-là.

Le Rapporteur. Je laisserai M. le Commissaire répondre sur ce point... (*rires!*)

Le Commissaire. C'est vrai que M^{me} Feldmann a raison! Il faudrait qu'il y ait beaucoup de conditions, c'est-à-dire qu'on convoque le conseil général presque à l'avance pour permettre d'être encore dans les temps. Mais on a essayé d'être le plus rapide possible et puis voilà!...

– Adopté.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP),

Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 89.*

A voté non:

Roubaty (SC, PS/SP). *Total: 1.*

S'est abstenu:

Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 1.*

Projet de loi N° 213 relatif à la fusion des communes de Corbières et Villarvolard¹

Rapporteur: **André Ackermann** (PDC/CVP, SC).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. C'est la même commission qui a examiné le projet de loi que nous venons d'accepter tout à l'heure qui a examiné ce projet de loi concernant la fusion des communes de Corbières et de Villarvolard. On ne peut que se féliciter d'une nouvelle fusion dans notre canton, féliciter tout particulièrement les conseils communaux, les citoyennes et les citoyens des deux communes concernées d'avoir accepté un nouveau projet de fusion. Ce projet de fusion nous est soumis pour la première fois sous la forme d'un projet de loi. On a réalisé un petit gain de temps dans le sens qu'on peut traiter tout dans un seul projet de loi alors que, par le passé, on avait un décret pour la fusion et, ensuite, il fallait modifier la loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs. Le message N° 213, en fait, traite ces deux points dans un projet de loi.

Il est à signaler aussi que, à l'article 16 de la convention de fusion, et cela est repris dans le projet de loi dont nous discutons ce matin, il est prévu que l'Etat versera, sous réserve de l'approbation par le Grand Conseil de la base légale nécessaire, une aide financière. La base légale nécessaire, nous devrions la discuter dans notre session de décembre puisqu'il s'agit bien sûr de la loi sur l'encouragement aux fusions de communes.

Autre point important à signaler: la convention de fusion entre Corbières et Villarvolard anticipe la décision que notre Grand Conseil devrait prendre aussi prochainement en décembre tendant à limiter dans le temps les dispositions figurant dans les conventions de fusion suite à l'acceptation d'une motion déposée par notre collègue Christian Ducotterd.

Donc en tous points, une fusion exemplaire que la commission a acceptée à l'unanimité de ses onze membres et qu'elle vous invite aussi à accepter de la même manière.

Le Commissaire. Pendant longtemps, on a été bloqué sur un chiffre qu'on savait par cœur: 168 communes, maintenant il faudra s'habituer à descendre. On commence avec maintenant une nouvelle fusion que le Conseil d'Etat salue. C'est le début d'une étape importante dans l'évolution des structures communales, comme cela a été souhaité avant le traitement de la modification de la loi sur les communes. Ça n'est pas une fusion qui donne une commune avec beaucoup d'habitants mais c'est une fusion! Le Grand Conseil a toujours dit que toutes les fusions étaient bonnes à prendre.

C'est vrai que dans cette région du canton, il y a eu d'autres projets plus ambitieux mais je crois qu'il faut saluer ce projet qui a abouti entre deux communes qui avaient envie de sceller leurs destins. Et il n'est pas exclu que dans la carte des fusions que redessineront tous les préfets de ce canton, si vous allez dans la direction proposée par le Conseil d'Etat, on ait des propositions qui concernent à nouveau cette nouvelle commune. Tout cela sera prévu dans les futures lois. En se réjouissant de cette évolution, le Conseil d'Etat vous demande d'accepter ce projet de loi.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Wir haben in unserer Fraktion die Botschaft 213 studiert und sind einstimmig für Eintreten auf den Zusammenschluss der zwei Gemeinden zu der Gemeinde Corbières. Wir können der Bevölkerung der beiden Gemeinden nur gratulieren, dass sie diesen Schritt gemäss Artikel 16 der Fusionsvereinbarung wagen. Wir unterstützen auch die Finanzhilfe des Staates an die neue Gemeinde.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien est acquis à soutenir cette fusion anticipée et volontaire visant à débiter une nouvelle réforme territoriale de ce district, qui va encore s'accélérer grandement avec le projet important, et certainement historique, à venir et en discussion au sein de la commission parlementaire pour l'encouragement aux fusions.

Le groupe démocrate-chrétien est favorable à accorder l'aide financière prévue dans le prochain message N° 207 et qui devrait s'élever à un montant d'environ 133 800 francs en l'état des discussions au sein de la commission. Malgré ce projet anticipé, le groupe démocrate-chrétien encourage vivement ces deux communes à envisager un agrandissement de la nouvelle commune fusionnée, appelée Corbières, dans le cadre du prochain plan de fusions coordonné par le préfet. Le groupe démocrate-chrétien félicite aussi les autorités communales et les populations concernées d'avoir pris cette initiative bienvenue.

Avec cette prise de position, le groupe démocrate-chrétien soutient le projet de loi et cette fusion.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance

¹ Message pp. 2017ss.

du message N° 213 et espère que les deux communes de Villarvolard et Corbières réussissent ce mariage. On les félicite, il ne reste maintenant plus qu'à consommer!

Une forte majorité entre en matière.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du projet de loi suite à la fusion des communes de Corbières et de Villarvolard. Notre groupe salue ce nouvel acte de fusion et félicite les exécutifs, les citoyennes et les citoyens des deux communes gruériennes concernées. Dans ce sens, il va de soi que la contribution financière prévue devra être versée rétroactivement en cas d'acceptation par le Grand Conseil du projet de loi relatif à l'encouragement aux fusions de communes. Toutefois, notre groupe estime que le Conseil d'Etat aurait été bien avisé de traiter ce projet de loi en même temps que le sujet que nous traitons maintenant.

En l'état, nous souhaitons bon vent à la nouvelle commune!

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Le groupe socialiste se joint sans réserve à ce concert de louanges et ne peut que souhaiter un excellent avenir à la nouvelle commune résultat de la fusion entre les communes de Corbières et de Villarvolard.

Le Rapporteur. Je constate tout simplement que les groupes sont unanimes – et j'en suis très heureux – à saluer et adresser des louanges à ce projet de fusion.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants qui acceptent le projet de loi proposé.

Pour la remarque de M. Thürler, si la commission parlementaire avait accepté le projet du Conseil d'Etat, nous serions là aujourd'hui avec le projet d'encouragement aux fusions. Ce n'est pas un reproche mais cela veut dire que l'objet est tellement important que nous avons dû prévoir une séance supplémentaire. J'espère bien qu'avec la troisième séance, on pourra venir au mois de décembre, comme l'a souhaité M. le Rapporteur! Je ne pouvais pas faire autrement. Dans un premier temps, il était prévu que les trois choses soient traitées aujourd'hui.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. L'article premier dit tout simplement que la fusion entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Le Commissaire. De toute façon, le projet de loi prévoit la compatibilité de ce que vous acceptez aujourd'hui avec la nouvelle loi sur les fusions de communes. Resteront encore à déterminer les délais exacts en cas de référendum, par exemple les votes du peuple, mais nous pourrons de toute façon respecter cet engagement.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. L'article 2 précise simplement que le nom de la nouvelle commune sera Corbières. Là, il faut saluer la décision prise par les deux communes de se mettre d'accord sur le nom d'une des anciennes communes et qu'elles aient évité un nom tel que Villarvolière, voire Volière tout court! (*rires!*) Je crois que c'est une chose qu'il faut vraiment saluer et surtout être reconnaissant envers les habitantes et habitants de Villarvolard d'avoir accepté de choisir le nom de Corbières pour la nouvelle commune.

Le Commissaire. Je constate que les futures communes fusionnantes pourront faire appel au rapporteur si elles souhaitent des noms originaux! (*rires!*)

– Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. Pas de commentaires sur l'article 3 qui traite des dispositions habituelles dans le cadre d'un projet de fusion.

Le Commissaire. Une remarque que je vous ai déjà communiquée à plusieurs reprises mais qui est faite souvent par des habitants de l'extérieur du canton. Ils sont toujours surpris quand ils apprennent qu'ils ont changé de bourgeoisie parce qu'il y a eu une fusion dans leur commune d'origine. Je rappelle ici que l'option du canton de Fribourg, qui a été refusée par la Confédération, aurait été que l'on puisse dire bourgeois de Villarvolard, commune de Corbières, en l'occurrence. L'Administration fédérale n'a pas accepté cette proposition du canton de Fribourg, peut-être parce que le canton de Fribourg était le plus actif sur le plan des fusions et que d'autres cantons, qui n'en faisaient pas, ne trouvaient pas cette proposition intéressante. Mais je salue aussi la sagesse des habitants de Villarvolard.

– Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. Nous avons déjà parlé de la teneur de l'article 4 dans le débat d'entrée en matière. Donc l'Etat versera, sous réserve de l'approbation de la base légale, une aide financière à la nouvelle commune. Dans les débats de la commission, le commissaire nous a informés que cette subvention serait versée en l'année 2012, sous réserve bien sûr de l'acceptation par le Grand Conseil de la loi sur l'encouragement aux fusions.

Le Commissaire. Le chiffre avancé par M. le Député Schoenenweid tient compte du projet de loi qui a été soumis à la commission mais comme la commission n'a pas terminé son travail, nous ne pouvons pas mettre de chiffre dans ce projet de loi. Il dépendra de la fin des travaux de la commission.

– Adopté.

ART. 5

Le Rapporteur. L'article 5 traite de la modification nécessaire de la loi déterminant le nombre et la circonscription du district administratif suite à cette fusion.

– Adopté.

ART. 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. En fait, il a été dit dans le débat de la commission que l'entrée en vigueur de cette fusion serait fixée au 1^{er} janvier 2011.

Le Commissaire. Je confirme que c'est ce que souhaitent les deux communes actuelles.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T.

(LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 87.*

Projet de loi N° 215 modifiant la loi sur les routes¹

Rapporteur: **Elian Collaud** (PDC/CVP, BR).
Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Nous allons traiter le message N° 215 concernant le projet de loi modifiant la loi sur les routes du 15 décembre 1967. La Commission des routes et cours d'eau s'est réunie le 20 octobre dernier pour traiter ce sujet.

Le projet est accueilli favorablement par l'ensemble des membres, qui comprennent que l'évolution démographique, le souci d'un maintien de sécurité aux abords des routes et les risques d'engorgement à plusieurs endroits sont des facteurs en prendre en compte. C'est pourquoi la durée de réservation des terrains aux abords des routes doit être clairement définie pour finaliser un réseau efficace de routes. Lors de la discussion, il s'est dégagé un souhait de réservation des tracés encore plus longue que le ne demandent les motionnaires. Le débat a permis de mettre le doigt sur une planification lacunaire et une vision globale obsolète en regard de l'énorme évolution du parc de véhicules empruntant nos routes. Enfin, le Conseil d'Etat propose de porter cette règle à huit ans. Malgré certains souhaits de la commission, M. le Commissaire nous a confirmé que la législation fédérale ne permet pas d'aller au-delà d'un délai de réservation de huit ans. La Commission des routes et cours d'eau en a pris acte et vous propose d'entrer en matière et d'approuver ce message N° 215 tel que présenté par le Conseil d'Etat. Je profite de remercier M. le Directeur ainsi que M. l'Ingénieur cantonal pour leur disponibilité et merci aussi à tous les membres de la Commission des routes et cours d'eau pour leur engagement très soutenu durant cette année!

Le Commissaire. Tout d'abord, j'aimerais remercier le président de la Commission des routes et cours d'eau, M. le Député Collaud, pour son entrée en matière. Je rappelle simplement que, par cette modification de la loi sur les routes, le Conseil d'Etat donne suite à l'acceptation de la motion Daniel Gander/Elian Collaud, le but étant d'avoir une possibilité supplémentaire quant à la réservation des terrains. Les zones réservées pourront être portées à huit ans au lieu de cinq actuellement.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Le groupe socialiste soutiendra le projet de loi N° 215 modifiant la loi sur les routes tel que proposé par le Conseil d'Etat. En effet,

¹ Message pp. 2028ss.

cela donnera aux collectivités un outil supplémentaire, ou plutôt amélioré, pour leur planification routière. Cela ne modifiera toutefois pas la pratique actuelle puisque pour le contournement de Guin les terrains ont déjà été réservés pour une durée de huit ans.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). Soucieux des problèmes et dans la perspective du développement routier cantonal efficace, les deux initiants ont déposé cette motion. Nous tenons ici à remercier vivement le Grand Conseil qui avait accepté la transmission de cette motion. Nous remercions également le Conseil d'Etat pour son message positif accompagnant le projet de loi modifiant la loi sur les routes.

Nous vous remercions de votre attention, tout en vous demandant d'accepter les modifications proposées.

Etter Heinz (*PLR/FDP, LA*). Mit der Botschaft 215 beantragt der Staatsrat eine Änderung des Strassengesetzes, Artikel 34, Absatz 3. Und zwar möchte er die Frist für die Belegung der Zonen von fünf auf acht Jahre, analog der Frist im Raumplanungsgesetz, erhöhen. Diese Frist entspricht zudem der maximalen Dauer der eidgenössischen Gesetzgebung für die Belegung von Zonen.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion erachtet diese Fristverlängerung als sinnvoll und wird sowohl dem Eintreten als auch dem Gesetzesartikel zustimmen.

Beyeler Hans-Rudolf (*ACG/MLB, SE*). Unsere Fraktion hat die Botschaft Nr. 215 zum Gesetzesentwurf zur Änderung des Strassengesetzes zur Kenntnis genommen. Die Änderung beruht auf der Motion Gander/Collaud und verlangt vom Staatsrat die Sicherstellung der Trasse für die Kantonalstrassen und die Umfahrungsstrassen und wollte vor allem verhindern, dass unnötige Hindernisse und Bauten auf dem dafür reservierten Land entstehen.

Das Bundesgesetz über die Raumplanung legt fest, dass Planungszonen für längstens fünf Jahre festgelegt werden können, wobei das kantonale Recht eine Verlängerung vorsehen kann. In diesem Sinn beantragt der Staatsrat, den Artikel 34, Absatz 3 zu ändern und die belegte Zone nach spätestens acht Jahren aufzuheben. Unsere Fraktion beschloss mit grosser Mehrheit, auf die Vorlage einzutreten und den vorgeschlagenen Änderungen zuzustimmen.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). La motion acceptée par le Grand Conseil demandait une réelle évaluation des futurs tracés de routes cantonales et de contournements. Ceci aurait permis de réserver les terrains nécessaires pour une longue durée tout en évitant de construire sur ces tracés. En effet, l'espace bâti rend certaines réalisations prévues impossibles ou plus onéreuses. Si ceci avait été planifié il y a une trentaine d'années, on aurait certainement la chance de pouvoir profiter d'une vraie ceinture routière autour du Grand-Fribourg.

C'est avec regret que nous prenons acte que la législation fédérale ne permet pas de réserver pour plus de huit ans les terrains nécessaires. Le principe qui consiste à réserver un terrain durant cinq ans, avec la

possibilité de prolonger la durée initiale de trois ans, permettra uniquement de réaliser des travaux planifiés et à l'étude. Il est important de rendre attentives les communes que c'est leur rôle, lors de l'élaboration de leur plan d'aménagement local ou régional, de préserver les terrains nécessaires à la réalisation de routes de contournement. Une vision à long terme de la part de l'Etat et des communes s'impose.

Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien acceptera ce projet de loi.

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). «Ne pas prévoir, c'est mal gouverner.» Dies trifft für die Zufahrtsstrasse zur Poyabrücke im St-Léonard zu. Diese Zufahrtsstrasse hätte anders und besser geplant werden können und damit wären viele Kosten und viel Ärger erspart geblieben.

Dies ist nur ein Faktum zum Gesetzesentwurf zur Änderung des Strassengesetzes. Der Staatsrat hat hiermit in Zukunft ein Arbeitsinstrument, um die zu überbauenden Strassenabschnitte und Neubauten viel besser vorausplanen zu können.

«Gouverner, c'est prévoir.» Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei stimmt daher dieser Gesetzesänderung einstimmig zu.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants qui ont donné l'avis de leur groupe concernant ce projet de modification de loi. Je constate que chacune et chacun est d'accord avec les motionnaires. Je constate aussi que nous sommes bloqués par la législation fédérale et je fais un appel ici aux candidats aux élections fédérales pour trouver peut-être une solution qui puisse dégager encore mieux les routes aux niveaux national et cantonal.

Le Commissaire. J'aimerais tout d'abord remercier l'ensemble des intervenants qui sont tous favorables à l'entrée en matière et à la modification de cette loi. Je ferais simplement deux commentaires suite aux interventions.

Tout d'abord la coordination, la planification et la vision à long terme, c'est important. Je crois que cela doit être fait d'une manière générale avec les plans d'aménagement régionaux; cela a été cité. Mais, d'autre part, il faut aussi prendre en compte la législation fédérale. La propriété foncière est quelque chose d'important et bloquer des terrains 10, 20 ou 30 ans, je crois que c'est illusoire. Je pense que ça ne serait en tout cas pas possible ou pas nécessairement souhaitable.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

– Adopté.

Art. 2

– Adopté.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.
– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 80 voix sans opposition ni abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 80.

Rapport N° 210 sur l'état de la situation du projet Poya au 30 juin 2010¹

Discussion

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Nach dem Fall der H189 hat unsere Fraktion mit grossem Interesse den vorliegenden Bericht 210 zur Kenntnis genommen. Wir danken dem Staatsrat und dem Kantonsingenieur für die regelmässigen Zwischenberichte zuhanden der Kommission «Projet Poya (H182)» und

der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates. Somit ist die Transparenz zwischen dem Staat als Bauherr, dem Steuerzahler, sowie dem Bauunternehmer sichergestellt.

Wir sind auch erfreut, dass die SBB-Haltestelle im St-Léonard mit dem Poyaprojekt koordiniert wird. Die Differenz; den Fehlbetrag von 2, 14% oder 3,67 Mio. Franken erachten wir als im Rahmen.

Unsere Fraktion hat noch drei Fragen, die wir im Zusammenhang mit dem Poyaprojekt gerne beantwortet hätten: Sind die Landkäufe an der Route de Morat abgeschlossen?

Wie wird die Stabilisierung des Bahndammes für die SBB-Haltestelle vorgenommen und entstehen zusätzliche finanzielle Auslagen ausser dem bekannten Kostenvoranschlag? Wie weit sind die hängigen Rekurse?

Bourgknecht Jean (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec intérêt le présent rapport et fait part des quelques brèves remarques suivantes. Sur un plan formel, notre groupe constate avec satisfaction que l'organisation mise en place pour éviter les surprises que l'on a connues dans le cadre du projet de la H189 porte ses fruits. Il souligne en particulier le souci de transparence du Conseil d'Etat, transparence qui se concrétise notamment dans les séances du comité des partenaires où existe par ailleurs une excellente collaboration entre les services concernés de l'Etat et des communes de Fribourg et de Granges-Paccot. Cette transparence est aussi fortement ressentie au sein des membres du comité de pilotage composé d'un député par groupe politique et de représentants de l'Etat, comité qui est régulièrement renseigné de manière approfondie tant sur l'avancement des travaux que sur l'évolution financière du projet. En d'autres termes, notre groupe tient à remercier l'ensemble des acteurs qui suivent ce projet, en particulier le directeur de la DAEC, l'ingénieur cantonal et le chef de projet. Sur le fond, notre groupe estime, au vu des éléments en sa possession, que le projet suit normalement son cours. Sur le plan financier, les coûts prévisionnels sont certes un petit peu plus hauts que ceux mentionnés dans le message du Conseil d'Etat du 17 novembre 2009, puisqu'ils sont passés d'un petit peu plus de 169 millions à 175 658 000 francs. Ces dépassements, inférieurs à 5%, expliqués clairement par le Conseil d'Etat nous apparaissent comme raisonnables pour un chantier de cette ampleur. Cela dit, il conviendra évidemment à l'avenir de continuer à rester vigilant par rapport à l'évolution des coûts.

En ce qui concerne le futur, notre groupe fait encore deux brèves remarques. D'une part, il souhaite que les quelques oppositions en cours de traitement puissent se régler dans des délais raisonnables, afin de ne pas retarder l'avancement du chantier. D'autre part, notre groupe fait confiance aux responsables du projet, afin que les désagréments qui se produiront inévitablement lors de la suite des travaux, en particulier dans le secteur Saint-Léonard, soient limités au maximum. C'est avec ces quelques remarques que notre groupe prend acte de ce rapport.

¹ Texte du rapport pp. 2057ss.

Jelk Guy-Noël (*PS/SP, FV*). Au nom du groupe socialiste, permettez-moi de relever que les mesures qui avaient été préconisées suite aux difficultés d'ordre pécuniaire de la H189, à savoir un contrôle systématique de la situation financière, sont appliquées. Nous sommes également satisfaits que l'organisation mise en place au tout début des travaux ait été profondément modifiée et soit actuellement efficace. Nous espérons que la difficulté de pouvoir compter sur d'excellents ingénieurs appartienne désormais au passé. Nous relevons aussi que grâce à une initiative commune, la COPAR, c'est-à-dire la Commission des partenaires comprenant l'Etat, la ville de Fribourg, la commune de Granges-Paccot, le préfet de la Sarine et la Police cantonale, qui se réunit toutes les six semaines afin de synchroniser les travaux, de coordonner les différentes manifestations et de gérer au mieux l'important trafic de cette zone, l'avancement des travaux pourra être efficacement suivi et les gros défis de ce chantier maîtrisés. Nous relevons encore la bonne collaboration qui existe actuellement entre l'Etat et la commune de Fribourg.

J'ai cependant une question pour terminer. Est-ce que le léger retard pris au départ pourra être rattrapé par rapport à la planification des délais? Avec ces remarques et cette question, le groupe socialiste prend acte avec satisfaction de ce rapport.

Etter Heinz (*PLR/FDP, LA*). Mit dem Bericht 210 informiert der Staatsrat über den Stand des Projektes Poyabrücke vor allem in finanzieller Hinsicht.

Wie zu erwarten war, muss mit Mehrkosten gerechnet werden, was im Wesentlichen auf das Los E, die Schrägseilbrücke, zurückzuführen ist. Erstaunlich ist in diesem Zusammenhang vor allem der Posten «Baustelleneinrichtung», welcher nun teurer als veranschlagt ist. Dieser Posten müsste eigentlich berechenbar sein.

Die Freisinnig-demokratische Fraktion hat den Bericht zur Kenntnis genommen und begrüsst die Transparenz, mit welcher der verantwortliche Staatsrat Godel und seine Mitarbeiter informieren. Diese Transparenz befreit aber die zuständige Direktion und den Staatsrat nicht von der Verantwortung für das Bauwerk und die Einhaltung der Voranschläge.

Mit diesen Bemerkungen nimmt unsere Fraktion vom Bericht zustimmend Kenntnis.

Binz Joseph (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt Kenntnis vom Bericht 210 über den Stand des Poyaobjekts am 30. Juni 2010.

Wir wollen nicht weiter kommentieren. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dankt Herrn Staatsrat Godel für seine kompetente Führung auf diesem Bauwerk.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Cet intéressant rapport de situation nous donne aussi l'occasion de recevoir quelques informations utiles sur les mesures annexes à la construction du pont de la Poya. Le canton et la ville, par exemple dans le cadre du plan directeur de l'aménagement de l'agglomération, doivent

prendre des mesures d'aménagement statuées dans le plan directeur partiel des transports appelé PDPT.

La fermeture annoncée du pont de Zaehringen est un élément crucial des modifications à venir et fait parler au sein de la population de la ville et de l'agglomération. Il me semble que cette fermeture était déjà annoncée dans la votation populaire sur le crédit de construction du pont de la Poya. J'ai une première question. Est-ce que cette fermeture partielle ou complète du pont de Zaehringen était liée à un financement général du pont de la Poya et à des mesures d'accompagnement? Il y a eu également une consultation sur le plan directeur d'aménagement des quartiers du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville qui donne des indications du futur aménagement des quartiers concernés. Il est évident que de continuer à laisser passer plus de 25 000 véhicules par jour à travers le quartier du Bourg et autour de la cathédrale est une erreur d'aménagement à corriger. Je reconnais aussi que les mesures restrictives de circulation de transit sont souvent peu comprises au début de leur application, mais elles sont absolument nécessaires pour la garantie de la qualité de vie d'une belle ville urbanisée, dense, mais aussi historique comme la ville de Fribourg. Je suis très favorable à protéger notre ville contre l'envahissement des voitures de transit qui ne font que traverser la ville et qui sont une gêne permanente tant pour les habitants que les commerces locaux qui n'en retirent aucun profit. A terme, à la fin de la construction du pont de la Poya et des différentes mesures d'accompagnement, la décision formelle de la fermeture du pont de Zaehringen avec des particularités d'accès – j'imagine de nuit, du week-end, ou d'autres possibilités d'accès – est-elle la décision du seul Conseil d'Etat ou d'une autre autorité?

Avec ces deux questions, j'attends avec intérêt vos réponses, Monsieur le Conseiller d'Etat.

de Weck Antoinette (*PLR/FDP, FV*). Je dois intervenir suite à l'intervention de mon collègue Schoenenweid. Je ne sais pas si c'est le lieu pour faire le débat, mais étant donné que M. Schoenenweid a mis sur le tapis la question de la fermeture du pont de Zaehringen, je tenais à lui répondre. En tant qu'habitante du quartier du Bourg et représentante de ses intérêts, travaillant avec les commerçants et avec les restaurateurs, je voulais vous dire combien ces derniers ont peur de la fermeture du pont de Zaehringen. Ils savent dès maintenant que si ce pont venait à être fermé, ils pourraient eux aussi fermer boutique. Je rappelle que ce pont est la liaison directe avec le quartier du Schoenberg. Lorsque je vais à Pérolles en voiture, je fais partie du transit. Les habitants du Schoenberg qui viennent dans le quartier du Bourg font partie du transit. Ce pont est vital pour le quartier du Bourg et pour le quartier du Schoenberg. Celui-ci se sent déjà exclu. Si vous le fermez à la circulation, les habitants se sentiront encore plus exclus. Ils se tourneront vers d'autres villes, entre autres Berne. Combien de personnes m'ont déjà dit, également avec l'Avenue de la gare qui est fermée maintenant, qu'elles ne venaient plus à Fribourg. Les commerçants commencent à en souffrir et les restaurateurs aussi. M. Godel, vous m'aviez dit l'autre jour que vous n'aviez pas encore pris de décision sur la fermeture du pont de Zaehringen. Je vous demande

de réfléchir et d'entendre les habitants, d'entendre les commerçants, d'entendre les restaurateurs, ce qui n'a pas été fait avant l'élaboration de ce plan directeur du quartier qui est proposé actuellement et qui a été mis en consultation. Malheureusement, les gens n'ont pas vu que la fermeture du pont de Zaehringen a été mise en consultation, raison pour laquelle nous avons demandé une restitution du délai de déposition. Les gens ne sont pas contents dans le quartier. J'espère que vous en tiendrez compte lorsque vous prendrez votre décision. Je vous remercie.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). Les commentaires de mon collègue Schoenenweid ne disent pas l'entière vérité. Je lui pose simplement la question de savoir s'il a lu les réactions des commerçants et des automobilistes qui ont paru dans les journaux ces derniers temps.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). J'aimerais donner des précisions quant à la question de mon collègue Schoenenweid, à savoir si c'était le Conseil d'Etat qui avait autorisé le projet de fermeture du pont de Zaehringen. A l'époque de la CUTAF, qui avait un plan général pour toute la région, la fermeture faisait partie de ces mesures, mesures décidées par la ville de Fribourg et par toutes les communes participant à la CUTAF. Ces mesures ont été reprises par l'Agglomération.

Collaud Elian (*PDC/CVP, BR*). En ma qualité d'auditeur au départ du pont de la Poya et actuellement comme membre du CoPil, je confirme toutes les préoccupations et les propos des intervenants précédents. De plus, j'aimerais ajouter un point technique: de mon point de vue, le projet adopté correspond aux exigences de la profession et sa gestion en découle automatiquement. Il est vrai que certains problèmes de circulation ne seront pas réglés demain. Par contre, mon parcours en Romandie me fait dire que plusieurs cantons relèvent le bienfait de ce pont et surtout sa réalisation technique. Il fait déjà parler de lui loin à la ronde et il est déjà entré dans la légende des ponts de la ville des Zaehringen et du canton.

Bourgknecht Jean (*PDC/CVP, FV*). J'interviens à titre personnel car le débat est en train de dévier sur une problématique de la ville qui n'est pas abordée dans le rapport. J'aimerais préciser une chose par rapport à la fermeture du pont de Zaehringen. Cette fermeture n'est pas nouvelle puisqu'elle figure dans le plan directeur partiel des transports qui avait fait l'objet d'une consultation publique du 10 juin au 11 juillet 2005 et qui avait été approuvé ensuite tant par les conseils communaux de Fribourg et de Granges-Paccot que par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. De plus, dans le cadre de la brochure de votation au moment de la votation populaire sur le pont de la Poya, la fermeture du pont de Zaehringen était mentionnée. C'était écrit: «Le quartier du Bourg est soulagé d'une partie importante du trafic de transit par la fermeture au trafic individuel motorisé du pont de Zaehringen. Cette mesure peut être assouplie pour certaines catégories d'usagers ou à certaines heures de la journée.» Par la suite, il y a un certain nombre

de remarques qui disent que ces mesures ne sont pas applicables aux transports collectifs, aux véhicules d'urgence, aux deux roues non motorisés, aux cyclo-moteurs et aux piétons. Ces restrictions ne sont pas valables si le pont de la Poya est fermé. Il y a aussi deux phrases que je tiens à répéter, car elles sont dans le PDPT. «Les véhicules de livraison pourront également à certaines heures traverser le pont de Zaehringen. Ces restrictions de circulation pourront de plus être levées à certaines heures, par exemple la nuit, afin d'éviter qu'elles n'imposent des détours.» Aujourd'hui, c'est cela qui, légalement, nous lie. La mesure de fermeture sera publiée par le canton. Vous voyez qu'il y a encore les marges d'appréciation que je viens de citer et que les décisions devront encore être prises de manière définitive par rapport à ces exceptions. Le principe de fermeture du pont de Zaehringen est acquis, oui, mais quelques exceptions doivent encore être affinées.

Je voudrais encore faire une dernière remarque par rapport au plan directeur du Bourg. Ce plan a été mis à l'enquête dans les règles. Il a fait l'objet d'observations et d'oppositions. On va tenir compte des différents arguments puisque le document n'est pas approuvé de manière définitive. Nous sommes conscients qu'il y a une problématique et nous sommes soucieux de la problématique des commerçants. Nous nous rendons bien compte que pour que les commerces vivent il faut des places de stationnement. Nous allons tenir compte des différentes remarques qui ont été faites avant l'adoption du plan définitif.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je pensais que le rapport ferait plus discuter que ça, mais je ne pensais pas qu'il y aurait un grand débat autour des mesures de circulation en ville de Fribourg!

Néanmoins, permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus et qui ont salué la mise en place des structures, tout en précisant bien que ce n'est pas un blanc-seing, qu'il y a toujours la responsabilité de l'Etat, du Conseil d'Etat, respectivement du Directeur de l'aménagement, et de tout ce qui a été mis en place. Permettez-moi, cependant, de faire un rapide survol et de vous donner quelques explications.

Tout d'abord ce rapport, qui vous a été transmis est basé sur le huitième rapport – nous en avons tous les trois mois, nous en sommes au huitième et j'ai reçu le neuvième rapport cette semaine. Je vous rassure déjà, il n'y a pas de modifications majeures, seulement 500 francs en dessous sur 177 millions. Il n'y a donc pas de changement dans le rapport que j'ai reçu cette semaine par rapport à celui du 30 juin. Permettez-moi donc de rappeler que les structures organisationnelles, pour les projets clés du Service des ponts et chaussées, visent à éviter des surprises et à tenir informés les responsables politiques comme cela se fait aujourd'hui. Je le répète: un rapport d'état est publié tous les trois mois. Ce rapport est présenté à chaque fois au comité de pilotage, comité de pilotage dont font partie cinq députés représentant les différents bords politiques. Le rapport que je vais encore commenter date du 30 juin. Dans le rapport à fin septembre, je viens de le dire, les coûts sont quasiment identiques.

Pour les coûts prévisibles à la fin du projet Poya, ce que je peux vous dire, c'est que la situation est sous contrôle, je crois que c'est important. Le coût prévisionnel final, estimé par le rapport d'état au 30 juin, est de 177 millions. Le total des crédits, une fois indexés, à disposition du canton, se monte à 159 millions. Donc, le projet coûte 17 913 651 francs de plus, soit 11,25%. A cela plusieurs explications. Vous vous souvenez de l'audit de l'Inspection des finances qui signalait que ce projet, en l'état de ce qu'elle connaissait, allait coûter 5 millions de plus mais elle citait notamment d'autres éléments en rapport avec le lot D: «Des changements vis-à-vis du projet d'enquête visent à améliorer le projet du tunnel du point de vue de la technique. Ils auront certainement des conséquences financières... Selon la variante choisie pour le percement de la digue des CFF, les positions trémies d'accès – Porte Saint-Léonard risquent de subir des adaptations majeures.»

Simplement sur cet élément-là, en cela je réponds à la question du député Fasel sur la digue CFF, les études se sont approfondies. Nous avons un budget de 860 000 francs et, aujourd'hui, je vais proposer une adjudication au Conseil d'Etat pour 4,5 millions; ça c'était le point crucial du passage de cette digue. Là, les études de l'époque, il faut le dire, étaient faites sur la base d'avant-projets. En fait, lorsque je dis qu'on maîtrise les coûts, on les maîtrise une fois les adjudications faites. Sur 103 millions d'adjudications actuelles, les offres complémentaires ou les modifications sont de l'ordre de 330 000 francs, donc largement raisonnables. La difficulté, c'était que les montants étaient basés sur l'avant-projet, là où on peut dire qu'on a une marge de 20% mais cela ne nous donne pas bien sûr de crédits supplémentaires; cela paraît important. Donc lorsque l'on dit que le tunnel (lot D) va coûter 5,7 millions de plus, il y a déjà près de 4 millions pour la digue CFF. Ensuite le lot E (pont) coûte 6,7 millions. On a constaté à l'ouverture des soumissions qu'il fallait compter 5 millions pour les installations de chantier. La complexité du site, je crois que les ingénieurs ne l'avaient peut-être pas suffisamment bien estimée. D'ailleurs, la Commission des finances et de gestion s'est rendue le 18 août sur place pour se rendre compte de la situation. Aujourd'hui, sur l'entier du projet, il reste à adjuger le lot C (galerie souterraine) pour laquelle vous avez octroyé 28 millions supplémentaires. Avec les travaux d'électromécanique, c'est 50 millions de francs. Là, on verra les adjudications mais selon le Bureau d'appui du maître d'œuvre (BAMO) – la question a été posée par la Commission des finances et de gestion – le risque conjoncturel se situe à 10% (50 millions à 10%; on peut être à 45, ce que j'espère et souhaite!) Je n'ai pas encore mis de bougies à Bourguillon mais peut-être qu'il faudrait le faire! En fait, le risque conjoncturel existe.

Comme je l'ai dit, ces différences entre les calculs de crédits et les adjudications s'expliquent par des calculs réalisés sur la base d'avant-projets, raison pour laquelle les projets futurs – nous en avons un en route – vont se réaliser sur trois phases. Tout d'abord, crédit d'étude «phase d'avant-projets», ensuite une fois que nous avons l'avant-projet, on vient avec un deuxième crédit pour faire la «phase du projet d'exécution» et, une fois qu'on a le projet d'exécution prêt à être réa-

lisé, on vient de nouveau devant le Grand Conseil pour avoir le crédit pour la construction. Je pense que c'est nécessaire pour éviter ces problématiques mais il faut admettre qu'il faut un peu plus de temps.

Si on se penche maintenant sur ces coûts prévisibles à charge du canton, comme cela a été dit et cela figure dans le rapport, pour la couverture, il manque au canton 3 674 316 francs, soit 2,14%. Là, vous devez certainement vous poser des questions; je vous dois une explication. Pourquoi parle-t-on de 17 millions et il ne manque au canton que 2,14%? Il faut reconnaître qu'à l'époque, le Service des ponts et chaussées avait été prévoyant pour la simple et bonne raison qu'il avait malheureusement présenté 120 millions au canton, mais 145 millions à la Confédération, sur la base de toutes taxes comprises. Donc, je ne veux pas aller dans le détail des calculs mais je vous confie simplement que si on avait présenté les mêmes chiffres au canton et à la Confédération, aujourd'hui, au lieu d'un manque de 3,6 millions, j'aurais un bonus, nous aurions un bonus de 10 112 000 francs. Si, à la Confédération, nous avions présenté le même chiffre qu'au canton, il ne nous manquerait pas 3,6 millions mais 18 031 000 francs! On peut estimer quand même que, malgré tout ce qui s'est passé, des choses ont été très bien faites.

Je vais vous donner encore une explication parce que, vous l'avez vu dans le rapport, des revendications des mandataires y figurent. Un intervenant a souhaité tout à l'heure qu'il n'y ait pas de problèmes avec les ingénieurs. Là, je dois admettre que nous avons eu des problèmes. Vous connaissez mon discours relevant le manque d'une génération d'ingénieurs. Là, quelques problèmes sont en train d'être résolus. Par rapport à ces revendications des mandataires, sur un ordre d'honoraires de 15,1 millions, il y a 2,5 millions de revendications d'honoraires. Le Service des ponts et chaussées en a reconnu 1,4 million. En fonction de ce qui s'est passé, je n'ai pas voulu admettre ce 1,4 million. J'ai envoyé un courrier à l'Inspection des finances pour qu'elle se prononce. Elle m'a demandé de s'adresser au Bureau d'appui du maître d'œuvre pour faire une analyse. Celle-ci est en cours, je verrai le résultat final; il sera publié dans le prochain rapport d'état évidemment. Voilà sur la situation des coûts et j'espère qu'on puisse continuer, comme cela a été dit par M. le Député Jean Bourgknecht, dans un excellent état d'esprit dans le cadre du CoPil. Bien sûr, il y a toujours des discussions approfondies mais je peux vous dire que les structures mises en place correspondent à une nécessité, bien entendu, mais elles donnent réponse aux attentes que nous avions.

Puisque j'ai été interpellé sur les mesures d'accompagnement, je suis tenté de répondre et de faire la lumière. Je pourrais vous dire merci de me poser la question, même si ces mesures d'accompagnement sont de la compétence des communes concernées. M^{me} la Députée de Weck a dit tout à l'heure qu'il faudra être prudent quant à la fermeture de la route. Je n'aime pas m'occuper des choses qui ne sont pas de mon ressort et je n'aime pas que les autres viennent chez moi pour me dire ce que je dois faire.

Très concrètement, je comprends tout à fait les réactions de la population et des commerçants. Je pense que ça mérite beaucoup d'explications et de commu-

nications. J'ai relu tous les débats de 2006 et je peux vous réciter ce qui a été dit. J'aimerais vous donner dès lors quelques points. Toutes ces mesures d'accompagnement sont connues depuis le début du projet Poya. Les citoyennes et citoyens ont d'ailleurs voté pour le projet en toute connaissance de cause. Pour preuve, à la page 9 de la brochure de votation, il y a une phrase qui dit très précisément ceci: «Afin de protéger le quartier historique du Bourg et de garantir la tranquillité des quartiers d'habitation, le projet Poya est accompagné d'un plan directeur partiel des transports défini et mis en œuvre par les communes de Fribourg et de Granges-Paccot. La circulation sur le pont de Zaehringen sera en principe interdite aux voitures. En revanche, les services de sécurité, les bus, les cyclomoteurs et les piétons y seront bien entendu admis.» Si certains le souhaitent, j'ai le plan partiel des transports qui a été mis en consultation du 10 juin au 11 juillet 2005, signé par la ville de Fribourg le 10 juillet 2007, contresigné par moi-même le 28 novembre 2007, le jour où j'ai approuvé le projet Poya. Je crois que la situation est absolument claire dans ce domaine.

J'entends dans les commerces: que va-t-il se passer? Est-ce que l'on aura encore des places de parc? J'invite la ville à donner cette communication et à dire exactement ce qu'il va se passer. Je reste persuadé qu'au bout du compte tout le monde sera content. Mesdames et Messieurs les Députés, dites-moi dans quelle ville du monde on utilise une cathédrale comme giratoire? Ceci est la réalité à Fribourg.

M. le Député Jean Bourgknecht a dit que la fermeture du pont sera publiée. Je pense que ça vaut la peine de le répéter, j'ai le document signé. «Le quartier du Bourg est soulagé d'une partie importante du trafic de transit par la fermeture du trafic individuel motorisé du pont de Zaehringen à l'exception des cyclomoteurs. Cette mesure peut être assouplie pour certaines catégories d'usagers ou à certaines heures de la journée.» Les remarques: «Ces mesures ne sont pas applicables aux transports collectifs, aux véhicules d'urgence, aux deux roues non motorisées, aux cyclomoteurs et aux piétons. Les véhicules de livraison pourront également à certaines heures traverser le pont de Zaehringen. Ces restrictions de circulation pourront de plus être levées à certaines heures, par exemple la nuit, afin d'éviter qu'elles n'imposent des détours inutiles aux usagers à des heures où ces derniers ne disposent d'aucune alternative.» Je vous fais un pari. Si on laisse ouvert le pont la nuit, ce sera les gens du quartier qui vont demander la fermeture. J'en suis certain. Ces restrictions pourront également être levées en cas d'interruption du trafic, travaux ou accidents sur le pont de la Poya. Ces mesures d'assouplissement devront être compatibles avec la législation fédérale, l'ordonnance sur la protection de l'air que le Conseil d'Etat a adoptée et l'ordonnance sur la protection contre le bruit.

Tout le monde savait que le pont serait fermé. M^{me} la Députée de Weck est venue me trouver, en 2007 ou en 2008, car elle était soucieuse de cette problématique. Elle m'avait dit qu'elle aimerait que la fermeture du pont ne soit pas acceptée. Je vous avais répondu que je ne connaissais pas exactement la situation, que nous allions examiner la situation et que nous verrions le moment venu. J'ai constaté que la compétence relevait

de la commune. M. Jean Bourgknecht a signalé tout à l'heure que ce serait le SPC. Quelqu'un devra publier et après il y aura opposition.

Il faudrait que chacun se mette autour de la table pour communiquer avec la population locale et avec les commerçants pour que chacun se comprenne et qu'une solution favorable à l'ensemble de la population puisse être trouvée sur ce site en regard au monument que nous avons dans cette belle ville de Fribourg. Je conclus en disant que j'ai fait beaucoup d'exposés. Il y en a également eu beaucoup avant mon entrée en fonction. Le premier slide que nous avons sur les exposés est la dégradation de la cathédrale pour laquelle nous investissons 1 million par année. C'est un élément fort. Nous devons tenir compte des remarques de la population, respectivement des commerçants, et la commune doit également en tenir compte, pour trouver les meilleures solutions possibles à une large majorité.

Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 211 sur le postulat P2051.09 Nicolas Rime/René Kolly (exemplarité de l'Etat sur le choix de véhicules écologiques et assainissement de son parc automobile)¹

Discussion

Beyeler Hans-Rudolf (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat den Bericht Nr. 211 zur Kenntnis genommen. Wir konnten feststellen, dass der Kanton Freiburg noch kein Musterschüler in Sachen umweltfreundliche Fahrzeuge ist. Mehr als die Hälfte der Fahrzeuge des Personenfahzeugparkes unseres Staates stossen über 200 g CO₂ pro Kilometer aus. Hier besteht eindeutig Handlungsbedarf.

Bei den Lastwagen sieht die Bilanz noch schlimmer aus: Ist doch von 28 Fahrzeugen nur ein einziges nach der Euronorm 05 ausgerüstet. Im Bericht wird auch nicht erwähnt, wie viele Fahrzeuge wenigstens mit Partikelfiltern ausgerüstet sind. Wir sind der Meinung, dass der Staat, falls die Fahrzeuge noch lange im Einsatz stehen, die Aufrüstung mit Partikelfiltern prüfen sollte. Wir sind eigentlich froh, dass unser Kanton aber wenigstens ein Verbesserungspotential sieht und in Zukunft beim Kauf von Fahrzeugen der Umwelt vermehrt Achtung schenken will.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir Kenntnis vom Bericht des Staatsrat.

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Lors du dépôt de ce postulat, je m'attendais à découvrir que le critère écologique ne pesait pas lourd dans le choix de l'Etat pour l'acquisition de nouveaux véhicules. Il n'était pratiquement pas pris en compte, tel que le rapport le montre. Je ne vais pas revenir ici sur les chiffres. Tout le monde a pu en prendre connaissance. La presse a également déjà consacré un certain nombre de lignes à ce sujet. J'en viens dès lors directement aux conclusions. Le

¹ Texte du rapport pp. 2060ss.

Conseil d'Etat précise pour commencer qu'il faut d'abord établir la nécessité de recourir au trafic individuel motorisé. Il s'agit d'établir un plan de mobilité pour l'ensemble des Services de l'Etat en y intégrant la possibilité du car-sharing. Pour la suite à donner au rapport sur ce postulat, j'attends avec impatience le cahier des charges que le Conseil d'Etat promet d'établir. J'espère qu'il concrétisera la volonté affirmée du gouvernement de corriger les lacunes dans la gestion de sa mobilité conformément à la constitution de notre canton et dans le respect du développement durable.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Bericht 211 studiert und besprochen. Wir stellen fest, dass dieser Bericht aufschlussreich und sehr nötig ist. Der Kanton Freiburg ist sehr weit vom Ziel entfernt, als vorbildlicher Staat bei der Wahl von umweltfreundlichen Autos und Sanierungen seines Fahrzeugparks zu gelten. Wir kommen zum Resultat, dass der Kanton Freiburg ein schlechter Schüler in diesem Fach ist.

Unsere zusätzliche Feststellung: In diesem Bericht fehlen zwei namhafte Betriebe, die tpf und die Polizei. Bezüglich der Polizei erinnere ich an die Garagenaffäre Knopf und Chassot – sie lassen grüssen. Zwei Betriebe, die sicher den grössten Fahrzeugpark aufweisen, fehlen in diesem Bericht. Aus dieser Sicht ist für die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei der Bericht unvollständig.

Zum Punkt 3.2 bei den Personenwagen stellen wir fest, dass von den 198 Personenwagen lediglich 16 Personenwagen die Energieetiketten A und B aufweisen. Das sind nur 11,7% – ein schlechtes Vorbild.

Bei den Lastwagen ist lediglich ein einziger LKW mit den neusten Motorgeneration E05 ausgerüstet, das sind 3,6% – ein schlechtes Vorbild.

Betreffend der leistungsabhängigen Schwerverkehrsabgabe (LSVA) habe ich eine kurze Berechnung vorgenommen: Wenn alle 28 LKW mit der neusten Motorgeneration E04 und E05 ausgerüstet wären und im Jahr 20 000 km pro LKW fahren würden, könnte der Kanton ca. 120 000 Franken LSVA einsparen. Aber das braucht der Kanton ja gar nicht zu tun. Der Kanton bekommt ja wieder einen Teil der LSVA vom Bund zurückerstattet. Hier versteckt sich der Hase. Das ist der grosse Unterschied zur Privatwirtschaft.

Diesen Winter werden wiederum die Winterdienste arbeiten; Schnee räumen und salzen. Der Winterdienst für die Kantonalstrassen für die Jahre 2012 bis 2022 ist neu ausgeschrieben und wird neu vergeben. Die meisten Unternehmen, die in diesem Dienst tätig sind, verlangen vom Kanton eine faire Ausschreibung und Vergabe. Der Kanton im Besitz eines einzigen LKW mit Euro-5-Normen kann sicher von Privaten nicht verlangen, neue LKW anzuschaffen; eine LKW-Investition von ca. 250 000 Franken für ca. 3, 4 Monate im Winter zu tätigen. Ein Verhältnisblödsinn, würde ich sagen. Hier sollte nach dem Motto «leben und leben lassen» gehandelt werden und nicht nach dem Motto «Wasser kochen und Wein trinken».

Das weitere Vorgehen ist etwas positiver. Damit die neuen Bestimmungen im Bericht möglichst effizient umgesetzt werden, muss der Staatsrat ein Pflichtenheft erarbeiten und prüfen, ob es zweckmässig ist, eine Di-

rektion oder eine Dienststelle mit der Verwaltung des staatlichen Fahrzeugparks zu beauftragen, die tpf und die Polizei inbegriffen. Auf diese Weise muss der Staat die Mobilitätsbedürfnisse messen und nach den Grundsätzen der nachhaltigen Entwicklung verwalten – sowie es der Raumplanungsbericht auch vorsieht.

In diesem Sinne nimmt die SVP Kenntnis vom Bericht 211.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt du rapport N° 211, prolongement du postulat de nos collègues Rime et Kolly. A la lecture du rapport, force est de constater que le postulat était judicieux, car il a permis de mettre le doigt sur des pratiques inappropriées qui laissent apparaître des potentiels d'amélioration certains et ceci tant sur le plan écologique qu'économique.

Le premier potentiel d'amélioration est écologique. 71% de la flotte de l'Etat se compose de véhicules classés dans les catégories les moins efficaces d'un point de vue énergétique. Si l'on considère que la moitié des véhicules mal classés énergétiquement ont été acquis ces cinq dernières années, il apparaît clairement que l'aspect écologique n'avait pas grande importance dans le choix des véhicules dans un passé récent. Même si les questions énergétiques ne font pas débat depuis longtemps, il est tout de même étonnant que la situation en matière d'efficacité écologique soit aussi mauvaise dans la flotte des véhicules de notre canton. Dans un élan d'autocritique de bon aloi, le gouvernement l'admet en mentionnant que le parc de véhicules ne correspond pas à l'état de la technique actuelle en matière de consommation. Même s'il y a lieu de mettre le cap sur un renouvellement écologique du parc automobile de l'Etat, il faut absolument éviter de liquider les moutons noirs, car ces derniers poursuivraient tout de même leur course sur nos routes. Le bénéfice écologique serait donc nul.

Le deuxième potentiel d'amélioration est économique. Le présent rapport nous apprend que l'Etat ne dispose pas d'un service unique pour la gestion de son parc automobile. Permettez-moi de m'en étonner car tout entrepreneur disposant d'une flotte de véhicules sait que seule une gestion centralisée permet de canaliser les appétits ou egos disproportionnés et que c'est la seule manière de réussir à maîtriser les coûts. Réaliser des achats économiques et pertinents nécessite de fixer des critères précis, autant pour l'acquisition de véhicules supplémentaires que pour le remplacement du parc existant, mais également de recourir à une analyse objective des besoins de transport pour ne pas acheter un véhicule surdimensionné en termes de poids et de puissance. Une économie significative est à ce prix et nous nous réjouissons que le gouvernement en ait pris conscience vu qu'il mentionne dans ses conclusions que cette manière de procéder sera la règle qui prévaut lors de prochaines acquisitions. Tout en remerciant le Conseil d'Etat pour l'esprit critique dont il a fait preuve dans l'établissement de ce rapport et tout en espérant que les mesures consignées dans celui-ci soient mises en œuvre dans les plus brefs délais, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). Ce rapport donne l'état actuel des véhicules appartenant à l'Etat et les intervenants s'accordent à dire qu'il y a un potentiel d'amélioration écologique. A titre tout à fait personnel, j'aimerais tout de même dire que lorsqu'il faut changer de véhicule, il est très important de tenir compte du CO₂. Cependant, personne ne dit combien il faut d'énergie pour construire un véhicule neuf. Il faudrait mettre tout ceci dans la balance, puis faire le calcul des plus et des moins et ne pas perdre de vue l'énergie nécessaire pour la nouvelle construction.

Beyeler Hans-Rudolf (*ACG/MLB, SE*). Aufgrund der Bemerkungen von Kollege Binz erlaube ich mir zwei Bemerkungen:

1. Mit dem Miteinbezug der tpf-Fahrzeuge würde die Bilanz für den Staat massiv besser aussehen. Unsere Fahrzeuge werden seit 10 Jahren systematisch mit Partikelfiltern ausgerüstet und praktisch alle Fahrzeuge erfüllen die Euro-Norm 05.
2. Ich denke, dass die tpf nach wie vor eine Aktiengesellschaft ist und nicht eine Dienststelle des Staates.

Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. J'aimerais remercier l'ensemble des intervenants. J'ai le sentiment que tout le monde appelle de ses vœux une amélioration de la situation. Vous l'avez vu et ceci a été dit: un rapport transparent. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'attendre très longtemps pour la mise en œuvre. C'est extrêmement simple. Aujourd'hui vous voulez voir si vous avez un véhicule de catégorie d'efficacité A, B ou C, vous allez sur le site internet de la Confédération, de l'Office fédéral de l'environnement et vous avez la réponse pour chaque marque dans la seconde qui suit. Faut-il avoir un service centralisé? Nous allons l'examiner. Est-ce que le Conseil d'Etat va nommer une Direction ou un Service pour l'acquisition de ces véhicules ou édicter des règles auxquelles chacun doit se conformer? Nous allons l'examiner. Je vais répondre aux différentes remarques qui ont été émises. Pour les camions qui n'ont pas de filtre à particules, l'Etat a joué son rôle et chaque année

dans le budget, il a mis des montants pour des filtres à particules. Et puis, c'est bien de changer les mauvais véhicules qui sont mauvais pour montrer que l'on est propre en ordre, néanmoins ce véhicule va continuer à rouler. Je crois qu'il faut peser les intérêts. La politique des petits pas légendaire à l'Etat de Fribourg portera aussi ses fruits dans ce domaine. Pour les remarques de M. le Député Binz, il faudra que j'aie une discussion avec vous, M. le Député, parce que je me souviens lors de la dernière assemblée de l'ASTAG présidée par M^{me} la Députée Cotting, il y avait eu des remarques quant aux exigences de l'Etat trop élevées par rapport à l'environnement. Je vous avais répondu que si l'Etat ne montrait pas l'exemple, il avait un sérieux problème. Il faut, comme l'a dit le député Binz, laisser vivre les gens, mais je pense qu'il y a des niveaux que nous devons atteindre lorsque l'Etat adjuge des travaux.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Clôture de la session

La Présidente. Je vous donne rendez-vous au début décembre pour la dernière session de l'année et je clos cette session. La séance est levée.

- La séance est levée à 10 h 25.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint